



INFORMATION DE PRESSE AGENDA 21 POUR L'EAU

Symposium «Gestion des eaux par bassin versant»

Au début de l'année, l'Agenda 21 pour l'eau a publié des Idées directrices pour la gestion des eaux par bassin versant en partenariat avec différents offices fédéraux. Ce document expose les principes de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant et offre un cadre de référence aux acteurs de la gestion des eaux au niveau cantonal, régional et communal. Un colloque présentant les objectifs, le contenu et des exemples d'application des Idées directrices se tiendra le 23 mai 2011 à Fribourg.

Les ressources en eau et les milieux aquatiques subissent de fortes pressions suite aux multiples usages dont ils font l'objet. La révision de la Loi sur la protection des eaux formule d'autre part de nouvelles exigences. Les conflits d'intérêts liés à l'eau vont donc s'exacerber. Dans ce contexte, le secteur suisse de la gestion des eaux doit relever le défi de la durabilité et développer les approches plus globales. Mais il doit pour cela dépasser le cadre géographiquement restreint et trop sectoriel des structures existantes. Les Idées directrices montrent comment les eaux peuvent être gérées dans une prise en compte équilibrée des intérêts de protection et d'utilisation. Elles ont été élaborées et éditées dans une action commune des principaux acteurs de la gestion des eaux.

L'Agenda 21 pour l'eau, réseau d'acteurs du domaine de la gestion des eaux en Suisse, souhaite informer les intéressés et groupes concernés sur les objectifs et principes de la gestion par bassin versant par le biais d'un symposium qui se tiendra le 23 mai 2011 à l'Université de Fribourg.

Le Conseiller d'Etat fribourgeois Georges Godel ouvrira le colloque qui proposera ensuite une présentation des principes de la gestion par bassin versant et une comparaison avec les approches préconisées par la directive cadre sur l'eau de l'Union européenne. Une session particulière sera ensuite consacrée aux rapports entre les concepts de gestion par bassin versant et les nouvelles orientations de la loi sur la protection des eaux qui exige maintenant des cantons une planification stratégique et une coordination des mesures à cette échelle. Diverses démarches seront proposées pour mettre en œuvre la révision en tirant avantage des nouvelles approches de gestion intégrée. Au cours de l'après-midi, des acteurs de niveau cantonal présenteront des exemples concrets de projets ayant fait appel à des principes de gestion par bassin versant. La rencontre sera d'autre part l'occasion d'intensifier les échanges entre spécialistes au-delà des considérations sectorielles et de vivifier le réseau d'acteurs de la gestion des eaux.

Gestion par bassin versant

La gestion intégrée des eaux par bassin versant – en bref «gestion par bassin versant» – est une approche de gestion intersectorielle des ressources en eau, des eaux et des infrastructures qui leur sont liées. Elle poursuit des objectifs à long terme et se déroule en processus cycliques de conception, de mise en œuvre et de surveillance. Son aire de référence est le bassin versant.

La gestion par bassin versant s'inscrit dans une perspective de globalité et considère les hydrosystèmes comme des entités. Elle vise une gestion des eaux efficace et ciblée basée sur la concertation au niveau régional, la transparence dans la pesée des intérêts et la définition claire d'objectifs prioritaires. Les approches de gestion par bassin versant sont également une chance à saisir pour mettre en œuvre des stratégies durables et efficaces en réponse aux nouvelles exigences définies par la révision de la loi sur la protection des eaux

Complément d'information:

Stefan Vollenweider, Secrétaire exécutif de l'Agenda 21 pour l'eau

Tel. +41 (0)58 765 54 27, portable +41 (0)76 343 32 93, stefan.vollenweider@wa21.ch, www.wa21.ch